

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

A. Le Régent reçoit annuellement de l'Hopital de Montreux, argent, 52 francs, froment, 20 quarterons, & Messel 20 quarterons mesure de Sevey. Du bois d'affouage par le moyen d'une bûche par jour qui coûte chaque enfant pendant le temps qu'il faut chauffer la chambre d'école.

B. Ce qui est payé par l'Hopital dérive de son fief & des censés de Duice. D'ailleurs, comme je ne me mêle pas des affaires publiques, je ne le sais qu'par oui-dire.

a. Il n'y en a point.

b. Il n'y en a point.

c. Celle du Chatellard, paye 12 francs par an, & celle des Blanchés 1 franc.

d. Il n'y en a point.

e. Il n'y en a point.

f. Il n'y en a point.

g. Il n'y en a point.

h. Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

** — Recapitulation des différents objets qui forment la Pension de l'instituteur.*

froment 20 Quarterons & Messel 20 = mesure de Sevey

	argent
<i>Terme moyen du produit des Mois mentionnés à l'article 14°</i>	<i>L. 38</i>
<i>Plus en l'article 16°</i>	<i>L. 52</i>
<i>Des Caissees Communales du Chatellard & des Blanchés</i>	<i>L. 18</i>
<i>Revenu du petit Jardin</i>	<i>1</i>
Total	109

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence, ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

4°. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

5°. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

La circonférence du premier quart d'heure comprend le village de l'abbaye qui contient 41 Maisons & six Maisons écartées

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Il y a cinq maisons écartées qu'on appelle Groinroux en corve une maison isolé du côté de sive à l'Orient dit sur St. Michel

Elles sont à un quart de lieu de l'abbaye du côté du midi la Maison isolé du côté de sive est à un quart de lieu de l'abbaye, à l'Orient

Dans les Maisons écartées il y a 5 enfants dans celle du côté du Vent & du côté de sive à l'Orient trois enfants

107
54

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *L'une est à $\frac{1}{2}$ de lieue & l'autre à une lieue de l'Abbaye du côté du midi*

a. Leurs noms. *Le Pont, & les Bioux.*

b. Leurs distances réciproques. *Le Pont est à une lieue, & $\frac{1}{2}$ des Bioux du midi au Septentrion*

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant des psaumes & les Principes de la Religion & de la morale.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *On la tient toute l'année à l'exception de quelques semaines de congé dans le temps des semailles, & de la moisson*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Ce sont le catéchisme abrégé d'Ostervald, le grand & le petit de Supersax & un recueil de passages*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? *Il n'y a point de réglemens que ceux qui prescrivent le nombre & la durée des écoles, & ils sont observés.*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Le Récitant fait un catéchisme en hiver de matin à huit heures, & le matin à l'Abbaye qui dure deux heures, ensuite à l'école le matin qui dure 4 heures & une l'après midi d'environ deux heures*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *Ils sont distribués en volées, suivant leur âge & leur capacité*

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Récitant & de quelle manière? *C'étoit le ci devant Scullif de Romairmottiers qui établit le Récitant, d'après la nomination du Pasteur, qui nommoit les 3 sujets qui*

b. D'où est-il? *à voir les plus capables par l'examen qui avoit été fait de l'Abbaye*

c. Son nom *Jean David Guignard.*

(3)

d. Son âge. *33 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *deux fils & une fille*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis 12 ans & quelques mois, depuis le 16. Octobre 1786.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Il demuroit à l'Abbaye, Il s'occupoit d'agriculture*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Il joint à son office la fonction de chartrier, dans le temple de l'Abbaye*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } *38 garçons & 27 filles*
b. En été, } *soit garçons ou filles. de 12. à 15. à 20. enfans tant garçons que filles.*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est en bon état.*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre pour l'école, dans la Maison du Village.*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *C'est le Village ou le public.*

108

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Il a 7 Louis un Sac dorge, & un second en qualité de chartre;*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église? *point*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *point*

g. De biens-fonds? *point*

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Ainsi fait à l'abbaye ce 12. Mar. 1799. Guignard Agent à l'abbaye.
Remarques. Jean David

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *au Pont*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *ce n'est pas une Commune mais il fait partie de la Commune de l'abbaye.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de la Paroisse & agence de l'abbaye comme il est dit ci dessus*

d. District *de la Vallée du Lac de Joux*

e. Canton *du Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Les Maisons qui sont du ressort du Pont pour répondre aux articles 2, 3, a, & b
Quatre Maisons appelées le Mont-du-lac au midi du Pont, éloignées de 15 minutes d'où il vient cinq enfans à l'école du Pont

une Maison isolée appelée les places à l'orient des quatre précédentes, éloignée de 20 minutes de celles du Pont. d'où les enfans sont trop en bas age pour venir à l'école.

Encor une Maison isolée à l'orient de celles du Pont appelée Sagnesvignard, éloignée du Pont de 15 minutes d'où il n'y a point d'enfans

109
N. 55